



Humeur

Luberon Nature, association agréée par le Ministère de l'Environnement, a été créée il y a 36 ans. Luberon Nature exerce son action dans toutes les communes adhérant ou susceptibles d'adhérer au parc Naturel Régional du Luberon. Sur ce territoire l'Association Luberon Nature se fixe pour objet (extrait des statuts):

— la sauvegarde des sites naturels, des monuments et des demeures caractéristiques de la région ainsi que des voies d'accès traditionnelles.

— Elle tend en outre à protéger la flore et la faune, à favoriser toutes actions visant à améliorer les conditions de l'habitat existant.

De façon plus générale, l'Association a pour objet la défense des intérêts généraux communs aux populations du territoire et le développement entre ces populations d'actions de découverte et de solidarité.

Il existe des chartes, des plans, des décrets, des SCOT, des PLU, et pourtant... Comment rester **indifférent** devant toutes les sollicitations qui nous parviennent au quotidien et de toutes parts ? Les dernières en date dont la liste n'est ni exhaustive, ni hiérarchisée :

- Des dauphins bleus en enseigne d'une aire de lavage à Coustellet,
  - Un bâtiment bleu, à toiture rouge, au Pied Rousset,
  - Harley-Davidson du 19 au 27 juillet 2003 en "promenade motorisée" dans le PNRL, sans oublier tous les véhicules à échappement libre habituels,
  - Des panneaux publicitaires illégaux au bord des routes et aux abords des villes,
  - Des avions à réaction qui font du rase-mottes, d'autres des exercices de voltige, des survols d'hélicoptères privés et des fêtes aériennes,
  - Des épaves et des déchets sauvages, des plastiques agricoles délaissés,
  - Des nuisances olfactives comme Kerry Aptunion à Apt et la distillerie du Calavon à Coustellet,
  - Des prélèvements massifs de pierres sèches sur des murets anciens, comme dans le secteur des Grottes à Sivergues,
  - Un tracé "perforant" au bulldozer les roches d'ocre du Colorado de Rustrel, doublant un chemin existant menant à la chapelle Notre-Dame des Anges, et des chemins ruraux contestés,
  - Les rives des cours d'eau non entretenues, et des rejets individuels d'effluents,
  - Des castors pourchassés,
  - Des permis de construire illégaux, et des modifications à la sauvette de P.O.S.,
  - Des grands projets immobiliers, comme celui des Grailles à l'entrée des fameuses gorges de Véroncle,
  - Des extensions de carrières à Mirabeau, à Oppède et.....
  - Des incinérateurs à surveiller, des boues et des déchets non maîtrisés
  - Une circulation non limitée de poids-lourds à Bonnieux
- Etc.....

Sommes-nous bien dans une des 368 réserves de Biosphère reconnues par l'UNESCO dans le monde et dans un Parc Naturel ?

**Informez-nous et agissons ensemble.**

Guy Prouvost

Juillet  
2003

# BRÈVES NOUVELLES

N°85

## LUBERON NATURE

36 ans d'action au service de l'environnement



### Actualités

#### **Luberon Nature et Nicolas Hulot apportent leur contribution, à leur manière, au débat sur l'économie du paysage**

L'association "Luberon Nature", dans un courrier adressé à ses adhérents le 15 mai, se félicite de l'existence en ces lieux d'une harmonie préservée entre l'homme et la nature. Nicolas Hulot, dans un entretien accordé à *La Provence* le 5 mai reconnaît que « l'existence du Parc du Luberon permet de rendre les choses assez idylliques ». Cependant, il faut savoir prendre conscience de notre chance et ne pas s'endormir sur nos lauriers.

Voici le texte de "Luberon Nature" :

« En 1997, le territoire situé entre les Monts du Vaucluse et la vallée de la Durance était reconnu "réserve de biosphère" par les experts de l'Unesco. Cette reconnaissance reposait sur un constat identique à celui que nous faisons nous-mêmes au quotidien : l'existence en ces lieux d'une harmonie préservée entre l'homme et la nature.

Depuis, l'espace où nous vivons est devenu un site d'étude sur lequel se penchent des chercheurs de toutes disciplines. Comme pour les 368 autres réserves de biosphère reconnues par l'Unesco dans le monde, l'objectif de ces scientifiques est d'établir des modèles destinés à avoir valeur d'exemple pour le reste de la planète. Rien moins que cela ! De la gestion de l'eau à la valorisation des produits locaux, le respect de la faune et de la flore en passant par la reconnaissance des identités culturelles, la formation des

hommes, la médiation lors de conflits entre les différents usagers du territoire... tout est recensé par le menu.

Le savez-vous ? Le Luberon est ainsi devenu un "territoire d'expérimentation" grandeur nature, où doivent être recherchées des solutions originales de progrès économique et social non destructeur des ressources naturelles. Autrement dit, un territoire permettant un nouveau mode de développement encore appelé "développement durable".

Suit le texte de Nicolas Hulot qui réside en partie à Oppède :

« L'existence du Parc permet de rendre les choses assez idylliques surtout que les départements d'ici ne sont pas les plus concernés par le problème des déchets ou du sol.

Cependant, ajoute-t-il, aucune région ne doit s'endormir sur ses lauriers car bien que la beauté ait une capacité d'attraction certaine, il faut maintenir sa vigilance. Je pense qu'ici, on a su correctement anticiper l'avenir. Reste toutefois à faire comprendre à tout le monde que le grand défi de l'humanité est de savoir produire et consommer mieux car nous risquons l'asphyxie ».

On comprend mieux que deux projets de parcs naturels régionaux soient à l'étude dans les Baronnies et dans le Ventoux.

Article  
paru  
dans

LE  
Pays d'apt

JULIET 2003 - N°117



## SOMMAIRE



### Actualité

- Luberon Nature et Nicolas Hulot apportent leur contribution, à leur manière, au débat sur l'économie du paysage.....1

### Vie associative

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2003 à Buoux ..... 3
- Composition du Bureau de Luberon Nature .....5
- La conférence/débat du 30 Mai 2003 .....5

### Affaires

- Un magasin sur les terrains d'épandage de la société aptésienne Kerry Aptunion .....7
- Les camions de Bonnieux (suite) .....7
- La SCI "Bastide des Chênes" se déchaîne dans les gorges de Véroncle (Gordes) .....7
- Puget-sur-Durance brade ses arbres .....8
- Cucuron fait de la résistance ! .....8

### La saga des (mauvaises) idées

- Le tour de passe-passe des résidences de tourisme à Oppède .....8

### Divers

- Le SIRTOM ouvre une 4<sup>ème</sup> déchetterie .....9

### Dossier pratique n°3

- Les chemins ruraux ..... 9



### *Vous souhaitez nous aider ?*

↳ *Recueillez des informations sur les atteintes à l'environnement dans votre commune ou dans le Luberon: en conservant les bulletins municipaux, en regardant les affichages des permis en Mairie, les documents d'urbanisme (POS/PLU)... La force d'une association, ce sont ses membres ! Merci de nous communiquer ces éléments en localisant les problèmes sur une carte aux coordonnées ci-dessous:*

**Tél / Fax: 04.90.04.51.56**

**B.P. 2  
84121 Pertuis Cedex**



**B.P. 5  
84401 Apt Cedex**

E-mail: [luberonnature@free.fr](mailto:luberonnature@free.fr)  
Internet: <http://luberonnature.free.fr>

Chacune de ces rubriques peut justifier, à elle seule, un développement très détaillé faisant référence à une jurisprudence abondante.

Citons dans l'ordre et à titre d'exemple quelques points particuliers :

- *Création* : nécessité d'une enquête publique - Contrôle de légalité du juge administratif,  
*Modification* : élargissement, redressement du tracé - avec délibération du conseil et après enquête publique - indemnité à l'amiable ou par le juge judiciaire.

- *Protection* : Prescriptions juridiques et mesures matérielles - Le maire peut arrêter des autorisations et/ou des interdictions : tonnage, 4x4, injonction à des riverains de retirer tous obstacles sous peine d'enlèvement aux frais et risques du contrevenant.

- *Entretien* : les travaux sont effectués dans un but d'intérêt général, mais, « aucune disposition législative ou réglementaire n'impose à la commune l'obligation d'entretenir les chemins ruraux ». Les chemins ruraux doivent être adaptés à leur fonction, aucune dimension minimale n'est prévue,

- *Suppression* : vente après enquête publique ; faculté d'opposition à la vente par association syndicale autorisée mais pas par association libre. Toute suppression doit tenir compte du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR ).

### 3 - Terrain et cadastre

Prioritairement établi pour une mission fiscale, le cadastre reste un inventaire du foncier. Le cadastre a connu au travers de ses trois étapes : le plan napoléonien (jusqu'en 1850 environ), le plan rénové puis le plan remanié.

Le chemin rural y est représenté

- soit par deux traits pleins ouverts aux deux extrémités,
- soit par l'emprise en ligne ponctuée
- soit par une parcelle numérotée.

Malgré les lois successives prises en 1930, 1959, 1981, pour mieux définir le réseau rural, il reste des anomalies et ambiguïtés entre le terrain et le tracé cadastral. Aujourd'hui le cadastre n'est mis à jour qu'après publication à la conservation des hypothèques des actes décisifs ou délibératoire du conseil municipal.

*Alain Jaloux*

Bibliographie : revue « Géomètre n° 7 » juillet 2001.

Remarque : cet article pose quelques principes de définition, d'utilisation, d'entretien...des chemins ruraux. Il n'a pas pour objectif une étude exhaustive, mais peut éviter des jugements non fondés voire faux.

## 1 -Définition

La voirie communale comporte:

d'une part les « **voies communales** » ou domaine public, routier communal,

d'autre part les « **chemins ruraux** » ou domaine privé de la commune (code rural articles L 141-1, L 161-1).

### Les voies communales sont :

- les voies urbaines (à l'intérieur de l'agglomération),les chemins vicinaux à l'état d'entretien,

- les chemins ruraux pour lesquels le conseil municipal aura décidé l'incorporation (sans enquête publique). Il ne saurait y avoir de chemin rural en zone d'agglomération.

**Les chemins ruraux** sont avant tout des chemins d'intérêt agricole, ou qui peuvent desservir des ouvrages publics ou répondre à des préoccupations d'ordre touristique facilitant l'accès à des sites ou ressources de la nature, patrimoine naturel des communes. Le chemin rural est défini comme « appartenant à la commune, affecté à l'usage du public, et qui n'est pas classé comme voie communale » (L 161-3).

Les problèmes qui peuvent survenir sont liés à la condition de propriété de la commune, celle-ci peut se prévaloir d'un acte administratif : acte translatif, acte déclaratif de propriété, prescription acquisitive. En cas d'absence de cet acte « **tout chemin affecté à l'usage du public** » est présumé, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune sur le territoire de laquelle il est situé (L 161-3). Au riverain qui se porte propriétaire de le prouver.

Le droit de propriété de la commune ne disparaît pas par le **simple non usage** du chemin mais, à contrario, le cadastre, document fiscal, ne préjuge pas du caractère automatique de la propriété . Un chemin rural peut exister sans être mentionné sur le cadastre, un autre y figurer et avoir disparu.

Les chemins ruraux sont ouverts à la circulation de tous, l'affectation à l'usage du public ne nécessitant aucun acte juridique formel.

## 2 -Régime juridique

Le chemin rural appartenant au domaine privé de la commune, est soumis à un régime de droit privé. Selon les procédures prévues par le code rural ou le code de l'urbanisme le Conseil Municipal peut procéder à la création, la modification, l'abornement, la protection, l'entretien, la suppression volontaire de chemins ruraux.



## VIE ASSOCIATIVE

### L'Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une conférence le 30 Mai 2003 à Buoux.



L'assemblée générale ordinaire de l'association Luberon Nature, statuant sur l'exercice 2002, s'est tenue au Château de l'Environnement de Buoux (ci-contre), le 30 Mai 2003, à 16h30. 35 membres étaient présents et 54 pouvoirs ont été enregistrés, soit une représentation de 89 personnes. Le quorum était donc atteint et l'assemblée a pu délibérer valablement.

#### 1. Préambule:

La Présidente, Madame Geneviève Dupoux-Verneuil, a remercié les adhérents de Luberon Nature pour leur présence ainsi que le Parc Naturel Régional du Luberon qui nous a gracieusement prêté la salle d'honneur du Château de l'Environnement, à Buoux. M. Jean-Louis Joseph, Président du Parc Naturel Régional du Luberon et de la fédération des PNR, nous a fait l'honneur de sa présence.

#### 2. Rapport moral d'activité 2002, état des actions contentieuses en cours et projets pour l'année 2003.

Luberon Nature a d'abord pour objectif la défense des espaces naturels; mais elle a dû se concentrer dernièrement sur les problèmes d'urbanisme, compte tenu des contournements de la loi, de la prolifération des constructions illégales et des résidences de tourisme liée à l'arrivée du TGV Méditerranée. Tout espace construit est en effet définitivement perdu pour la nature.

La Présidente a également présenté les actions de l'association dans les domaines suivants:

- Les aménagements ruraux à Rustrel et à Goult.
- Les nuisances (la RN100 à Lumières, la carrière de Mirabeau où le Commissaire au Gouvernement nous a donné raison sur le fond) et les déchets (enlèvement de dépôts sauvages d'ordures comme à Pertuis, le problème de l'incinération à Apt);
- La protection des espaces naturels et des paysages: Luberon Nature souhaite mener une politique contractuelle de préservation de l'environnement ( pour les castors de l'Enchrême, en réalisant des

inventaires faune / flore comme celui effectué dans les piémonts au printemps 2002). Face à la destruction du patrimoine bâti en pierres sèches, leur inventaire inscrit dans le POS/PLU serait une solution.

➤ Les relations administratives et associatives (représentation de LN au sein des commissions, participation à l'élaboration de la Charte de l'Environnement de Vaucluse, collaboration avec les associations locales).

➤ Les rencontres et manifestations (débat publics, séminaires, présentations de politiques communales...).

Les recours effectués par Luberon Nature et actuellement en attente de jugement sont:

➤ une requête sommaire contre un 2<sup>ème</sup> permis de construire déposé par la Copag à Gordes;

➤ une requête contre le permis de construire déposé par la SCI "Les Quatre Soleils" dans le quartier de la Gare, à Bonnieux;

➤ une requête contre un permis de construire déposé par la SCI "Bastide des Chênes", à l'entrée des Gorges de Véroncle (Gordes).

Des questions sur ce rapport moral ont suivi sur la surfréquentation du site de Rustrel, les pouvoirs d'un Maire face à un POS réalisé par la DDE, les retards dans les décisions de justice, la présence d'agriculteurs au sein de LN, le problème des plastiques agricoles dans le Sud Luberon.

**→ Le rapport moral d'activité 2002 a été adopté à l'unanimité, aucune voix contre ni d'abstention.**

Projets pour l'année 2003:

- Continuer à examiner le problème du foncier agricole;
- Engager ou soutenir une politique contractuelle de sauvegarde des espaces naturels;
- Ne pas gaspiller de l'espace par des constructions éparpillées;
- Lancer un concours d'idées sur les modalités d'intégration d'un élément bâti (hameau) dans le paysage du Luberon;
- Rester vigilant et poursuivre notre collaboration avec les associations locales;

### **3. Rapport financier 2002, prévisions budgétaires 2003.**

Le bilan financier 2002 est positif, ce qui pourrait ne pas se reproduire en 2003: nous avons prévu un gros budget de communication dans les journaux, par une plaquette d'informations, par la réactualisation de monographies et par la réalisation d'un concours d'idées sur les modalités d'intégration d'un élément bâti (hameau) dans le paysage.

rapport du commissaire-enquêteur daté du 15 Mars 2002, proposait à nouveau de créer, sur le même site, un secteur constructible à cheval sur la route qui monte au Vieil Oppède. Cela a été entériné le 27 Mars 2002 par le Conseil municipal qui approuvait la révision du POS en mettant tout de même des contraintes assez sévères pour construire dans le secteur en question. Ces contraintes d'ailleurs ont été levées sur la moitié du secteur le 15 Novembre 2002, en catimini, à l'occasion d'une nouvelle modification du POS dont l'objectif principal était tout différent.

Depuis, deux permis de construire ont été déposés et accordés pour deux résidences hôtelières dans le secteur.

On ne peut qu'être admiratif devant l'élégance avec laquelle l'esprit de la loi, qui prévoit pour une révision de POS une consultation des administrations puis une enquête publique, a été tourné de façon à éviter l'opposition du Service Départemental d'Architecture ainsi que celle du public et de quelques associations...  
R.S.



## **DIVERS**

### **Une 4<sup>ème</sup> déchetterie dans la région d'Apt**

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Apt (SIRTOM) vient d'annoncer la prochaine création d'une déchetterie à l'Est de son secteur d'intervention c'est-à-dire pour les communes de Céreste, St Martin de Castillon et Viens (article de *La Provence* du 01/07/03). Cette initiative, espérons-le, limitera les dépôts sauvages d'ordures dans cette zone.  
C.L.



## **DOSSIER PRATIQUE N°3**

### **Les chemins ruraux**

Nous sommes souvent interrogés sur le statut des chemins ruraux; voici quelques éléments qui vous permettront de vous y retrouver.



avec Luberon Nature (voir *Brèves Nouvelles* n°84, p4). Depuis, deux autres ont été déposés mais cette fois, 3 mois après, l'autorisation de construire du Maire n'a toujours pas été accordée...

G.D-V.

### **Puget-sur-Durance brade ses arbres.**

L'association "Bien Vivre aux Borrys" nous informe, qu'après avoir abattu un bosquet au centre du vieux hameau des Borrys pour faciliter le passage d'une benne à ordures, la Mairie de Puget a fait abattre treize nouveaux pins dans un petit bois où se garent les randonneurs. Ces opérations exaspèrent d'autant plus les habitants que depuis, la benne ne monte plus dans ce hameau et que les promeneurs préfèrent s'installer ailleurs qu'en plein soleil dans un "bois déboisé"!



G.D-V.

### **Cucuron fait de la résistance !**

LN a dû recourir à un huissier afin d'obtenir des documents administratifs concernant les conditions d'attribution d'un permis de construire en zone agricole. La Mairie a refusé de lui fournir ces papiers alors que l'association les demandait en toute légalité.



## **LA SAGA DES (MAUVAISES) IDÉES**

### **Le tour de passe-passe des résidences de tourisme à Oppède**

En 1999, le Conseil Municipal d'Oppède avait envisagé l'installation d'un complexe de tourisme au Nord du hameau des Petitions, à 400m environ du Vieil Oppède. Le POS étant alors en cours de révision, le Conseil avait décidé de créer à cet endroit une zone constructible ayant vocation d'accueillir des activités hôtelières. Le Service Départemental d'Architecture s'était alors montré défavorable car la zone en question était pour lui trop proche du Vieil Oppède et trop sensible du point de vue paysager.

Le projet a alors été retiré du dossier d'étude de la révision du POS, le site étant inclus dans une zone agricole à forte protection paysagère. Il n'y avait donc plus de problème: ni les administrations et organismes consultés au cours de la mise au point, ni le public lors de l'enquête publique n'ont évidemment fait de remarques.

L'enquête terminée, c'est donc à la stupéfaction générale que le

Les adhérents de LN ont posé des questions sur le nombre de cotisations, la participation éventuelle des communes à notre gestion, l'augmentation du budget de communication, les frais de personnel et la place des associations locales.

**→ Le rapport financier 2002 et les prévisions budgétaires pour 2003 sont adoptés à l'unanimité, aucune voix contre ni d'abstention.**

### **4. Élections au Conseil d'Administration de Luberon Nature.**

A l'unanimité, M. Favet et Mme Schisler ont été réélus administrateurs de Luberon Nature. M. Alain Jaloux, habitant Goult et président l'association Goult Patrimoine, a été élu à l'unanimité administrateur de LN.



### **Composition du Bureau de Luberon Nature**

Lors de notre Conseil d'Administration du 2 Juin 2003 qui a suivi l'Assemblée Générale du 30 Mai 2003, le Bureau de LN a été modifié. Après élections, le nouveau bureau est ainsi composé:

Présidente: G. Dupoux-Verneuil

Vice-Président: G. Prouvost

Vice-Président, chargé des questions scientifiques: C. Favet

Secrétaire général: R. Soulat

Trésorière: Eléonore Pradon

Trésorière adjointe: A. Falconer

Administrateurs: A-M. Daum,

A. Jaloux, D. Mangeot,

R. Paringaux, N. Pellegrino,

S. Peyret, J. Van de Steen,

C. Woodward.



### **La conférence / débat du 30 mai 2003, à Buoux**

***Pourquoi le Luberon a-t-il été choisi comme Réserve de Biosphère alors que l'on en compte 368 à l'échelle mondiale ? Nous nous sommes adressés à M. Etienne (Comité MAB France), M. Frapa (coordinateur de la Réserve de Biosphère pour le Luberon) et M. Favet (élu responsable du programme) afin de répondre à cette question lors d'une conférence qui a suivi notre assemblée générale à Buoux.***

Une Réserve de Biosphère est d'abord un territoire habité, riche en patrimoine naturel et culturel. Il s'agit de concilier la préservation du patrimoine et la présence d'activités humaines. Pour que l'UNESCO engage une procédure de création de Réserve de Biosphère, il faut:

— que le territoire choisi soit suffisamment représentatif du grand ensemble biogéographique dans lequel il s'inscrit et dans ses modalités de gestion;

- que la démarche soit volontaire et portée par un acteur local légitime (ici le Parc Naturel Régional du Luberon);
- avoir un projet de développement durable pour ce territoire.

Lors d'une réunion à Séville en 1996, une réflexion a été menée sur les Réserves au niveau mondial et la stratégie qui en a résulté s'articule autour de 4 grands objectifs:

- utiliser les Réserves de Biosphère pour la conservation de la biodiversité naturelle et culturelle;
- utiliser les Réserves de Biosphère comme modèle d'aménagement du territoire et lieu d'expérimentation du développement durable;
- utiliser les Réserves de Biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation;
- mettre en œuvre de concept de Réserve de Biosphère.

Le territoire du Luberon répond donc à tout ces critères et ces objectifs puisque une Réserve de Biosphère y a été créée en 1997, confirmant ainsi l'existence de ses sites exceptionnels. A la population et à ses édiles de les conserver pour que ce label soit pérennisé.

***M. Sébastien Giorgis, architecte paysagiste, est intervenu par la suite sur le thème de l'harmonie préservée entre l'homme et la nature: il a expliqué sa définition et sa vision de l'harmonie au travers de l'architecture et des paysages. Son intervention sera publiée dans le prochain numéro de Brèves Nouvelles.***

La journée s'est achevée par une collation et par le lâché d'un rapace (Petit-Duc) de la part de M. Uriot (ornithologue du Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Buoux) que nous remercions vivement. Celui-ci a expliqué comment secourir un animal blessé et il a répondu aux questions diverses de l'assemblée très attentive à son intervention (photo ci-dessous).

C.L.



*M. Uriot, avant le lâché de son Petit-Duc.*



### **Un magasin sur les terrains d'épandage de la société aptésienne Kerry-Aptunion !**

L'un de nos adhérents nous a alerté au sujet de la délivrance d'un permis de construire permettant à l'entreprise Sylvestre de réaliser un magasin de matériaux au bord de la N100, près de Kerry-Aptunion, et sur un terrain appartenant à la zone d'épandage des effluents de cette dernière société.

Nous nous sommes immédiatement renseignés et avons heureusement appris que le permis en question, accordé le 20 Juin dernier, avait été annulé le 27. L'affaire est donc pour l'instant classée mais nous restons vigilant pour faire face à une éventuelle reprise du projet. Luberon Nature a en particulier écrit à Monsieur le Sous-Préfet d'Apt pour lui redire la nécessité de traiter complètement le problème des effluents de Kerry-Aptunion de façon à supprimer totalement et définitivement les odeurs comme la pollution périodique du Calavon.

Nous en profitons pour remercier publiquement l'adhérent qui nous a alerté par écrit, très rapidement, et de façon précise et détaillée, ce qui nous a permis de réagir sans perdre de temps et sans faire fausse route. L'association demande à tous ceux qui lui signalent une anomalie de s'efforcer de réunir ces quatre conditions, gages de son efficacité.

R.S.

### **Les camions de Bonnieux (suite)**

Un panneau a été enfin apposé aux entrées de la commune, restreignant la circulation des camions dans le centre du village. Quelques jours plus tard, le libellé de l'interdiction était recouvert d'un adhésif sur tous les panneaux, occultant l'information. LN écrit au Sous-Préfet d'Apt et au Maire de Bonnieux pour s'insurger contre ces procédés hors la loi et demander le respect de la réglementation.

G.D-V.

### **La SCI "Bastide des Chênes" se déchaîne dans les gorges de Véroncle (Gordes)**

Nous rappelons qu'un premier permis de construire a été délivré pour un village de vacances et attaqué par l'ADSPS (Association de Défense de Gordes, des hameaux des Pourquiers et des Sauvestres)

